

Politique | L'autonomie énergétique des territoires au coeur des débats du 8e COPTEC



Le 22 juin 2020 à l'Hôtel de région de Bordeaux se sont réunis les acteurs de la transition énergétique pour le 8e Comité régional des acteurs du Conseil permanent de la transition énergétique et du climat. Pour ce premier rassemblement de l'année 2020, les échanges ont tourné autour de l'autonomie énergétique des territoires, une question qui soulève de nombreux enjeux économiques, sociaux et surtout écologiques.

« Il faut réfléchir sur les compétences que doit revendiquer la région Nouvelle-Aquitaine en matière d'écologie », commence en préambule de la séance le président de la région Alain Rousset. Ce dernier, s'il concède facilement que la région doit prendre la place qui lui revient dans la mise en place de la transition énergétique, se pose des questions sur les moyens de mise en œuvre d'une telle politique régionale. « Ce n'est pas simple, la région se dote de projets uniques comme celui du gaz vert ou des méthaniseurs mais nous sommes parfois bloqués par des contraintes qui ne dépendent pas de nous », affirme le président non sans rappeler que les freins viennent aussi bien des citoyens et des collectivités que des institutions nationales, « Paris ne comprend pas que l'on n'a pas toutes les cartes en main. En Nouvelle-Aquitaine, il y a beaucoup d'hostilité notamment sur l'éolienne qui dans beaucoup de groupes pour l'environnement est décriée pour son impact, ses risques sur l'environnement et le bruit qu'elles génèrent ». Pour faire face à ces problématiques, Alain Rousset affirme que tout nouveau projet doit absolument tenir compte de l'acceptation sociale, le président de la région souhaite que des compromis soient trouvés et que des discussions puissent permettre d'avancer.

Françoise Coutant, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de la transition énergétique et du climat, rappelle de son côté que les incertitudes qu'a soulevées Alain Rousset doivent pousser à se tourner vers les scientifiques pour les écouter. La vice-présidente est ferme sur le rôle que doit jouer la région: « il faut clarifier les compétences allouées à la région sur la transition énergétique et soutenir les acteurs locaux de cette transition ».

La co-construction, un facteur clé d'acceptation sociale

Parmi ces acteurs locaux, certains sont des sociétés d'économie mixte comme AVERGIES, une entreprise du Lot-et-Garonne qui propose aujourd'hui d'investir dans des solutions pour une transition énergétique réussie avec un champ d'action assez large qui va du solaire photovoltaïque à la méthanisation en passant par l'hydroélectricité.

Pour le territoire de la Nouvelle-Aquitaine AVERGIES mise surtout sur le solaire et la méthanisation en proposant du co-développement qui permet de faciliter la participation des collectivités, des élus locaux et des citoyens. Derrière ces projets, l'entreprise souhaite avant tout mettre en place une gouvernance partagée qui donne la possibilité à tous les acteurs de s'impliquer sur ces projets. Nicolas Gente, directeur de la société, donne l'exemple du cas d'Ombrières solaires 47: « récemment la société a accompagné le développement de 50 ombrières solaires pour des parkings, grâce au programme Ombrières solaires 47 en partenariat avec un partenaire privé. Ces ombrières ont été installées dans plusieurs mairies, des piscines municipales, des bâtiments industriels et bien d'autres lieux ».

En plus des collectivités et des entreprises, les citoyens de Nouvelle-Aquitaine prennent eux aussi une part active dans le développement de solutions locales pour la création d'énergie. Pour Pierre Guillon, co-fondateur de la SAS citoyenne solaire, la construction de solutions innovante par des citoyens pour des citoyens était une évidence, « nous avons démarré par l'Éolienne Citoyenne Rilhac-Lastours, qui est un projet monté par un groupe d'artisans et d'agriculteurs de la Haute-Vienne qui souhaitaient atteindre une autonomie énergétique sur la commune. Dans la foulée de cette initiative entièrement citoyenne nous avons envisagé la création d'un territoire à énergie positive; la Citoyenne solaire voit donc le jour fin 2016 et a ouvert son capital à des particuliers et des collectivités locales. Depuis 2017, nous en sommes à 17 installations de centrales photovoltaïques » se félicite Pierre Guillon.

« Pour 1 euro investi, 2,5 euros retombent sur le territoire »

Ces projets citoyens sont primordiaux selon Julien Arnould, responsable des formations à Énergie partagée puisqu'ils permettent de créer de la valeur sur les territoires, « pour 1 euro investi, 2,5 euros retombent sur le territoire », affirme-t-il. Énergie partagée, est une association qui collecte les investissements citoyens dans les projets de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Si l'on en croit le responsable de la formation, le poids des retombées économiques des projets citoyens en France serait de 98 millions d'euros.

Les projets territoriaux de création d'énergies renouvelables permettraient donc en plus de décentraliser la production, de redistribuer la valeur aux territoires qui acceptent l'installation d'infrastructures sur leurs communes. Ces retombées sont d'autant plus intéressantes qu'elles concernent en majorité des territoires ruraux avec un faible rayonnement économique comme le rappelle Pascal Sokoloff, directeur général de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) : « la majorité des centres de productions sont situés dans des zones rurales et les centres de consommation dans des aires urbaines ». Les communes qui choisissent et acceptent l'installation d'infrastructures d'énergie renouvelable seraient donc récompensées grâce à un retour sur investissement positif pour l'économie de la ville.

Clément Bordenave

Crédit Photo : Aqvi.fr

Publié sur aqvi.fr le 24/06/2020

[Url de cet article](#)